

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 16382 du 12 décembre 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1325443S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 15295 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325284S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Roberdeau, Xavier                      Nigend : 142 108                      Numéro de livret de solde : 5 272 392

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Rouffet, Jean-Michel                      Nigend : 135 728                      Numéro de livret de solde : 5 323 893

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Esteban, Cédric                      Nigend : 214 021                      Numéro de livret de solde : 8 063 930

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2013.

*Le général, commandant la gendarmerie  
des transports aériens,*  
D. STRIEBIG